

# Exemple de Charte de constitution des collections d'une médiathèque

(pour une commune de moins de 2000 habitants)

---

La médiathèque municipale est un centre d'information local où l'on peut trouver tous types de connaissances et d'informations. Elle est accessible à tous.

Elle doit, dans les limites du budget imparti, satisfaire à la qualité pour l'achat des documents et être adaptée aux besoins locaux. Le niveau intellectuel de la collection de la bibliothèque tend à ne pas dépasser le niveau grand public (baccalauréat) et ne comportera pas de manuels scolaires.

Les dons seront acceptés dans la mesure où ils auraient été susceptibles d'être achetés par la médiathèque.

Les objectifs d'acquisition des documents sont les suivants :

1. Favoriser l'épanouissement de la personnalité par l'élaboration d'un fonds de documents diversifiés (livres, revues, CD audio, DVD,...) de loisirs et d'information de qualité qui puisse tenir compte des goûts du public.
2. Faire connaître le patrimoine culturel : Collections sur l'art, les techniques, les sciences la région... fonds de documents sur le département d'Eure-et-Loir et la région Centre.
3. Encourager le dialogue interculturel et favoriser la diversité culturelle : Collection de contes de tous les pays, de fonds de langues étrangères à la disposition du public, ainsi que des ouvrages sur les civilisations et les littératures étrangères. Pas d'achat de documents prônant l'exclusion de certaines catégories de personnes ou déclarant l'inégalité de certains par rapport à d'autres.
4. Créer et renforcer l'habitude de lecture dès le plus jeune âge par des documents accessibles aux tout-petits.
5. Stimuler l'imagination et la créativité des enfants par l'achat de documents dont le contenu fait l'objet de critères qualitatifs de sélection (esthétique, psychologie, intérêt pour l'enfant, remise à jour constante).
6. Privilégier les supports de l'information tout public : Un fonds de livres en grands caractères pour déficient visuel est disponible, ainsi que des livres-CD à écouter.
7. Maintenir des collections cohérentes et d'actualité : Les collections font l'objet d'une réorganisation, d'une sélection et d'une élimination pour maintenir la qualité physique et intellectuelle des documents présentés.

Les acquisitions se feront, si possible, auprès des librairies du département. Les sources d'informations pour les achats pourront être variées : « Citrouille » ou « Lire », revues spécialisées comme les bibliographies de la Bibliothèque Départementale de Prêt d'Eure-et-Loir, les suggestions des lecteurs.

Monsieur le Maire et son Conseil chargent l'équipe de bibliothèque, représentée par Madame....., responsable de la bibliothèque municipale de procéder à la mise en œuvre de la présente Charte de constitution des collections.

Cette charte respecte le manifeste de l'UNESCO édité en 1994.

Fait à :

Le :